



## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

### Tables des matières

<b>1<sup>re</sup> partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Habitat – Logement (Présentation par Éric JOUSSEAUME)</b> .....	<b>2</b>
1. Attribution d’aides à la création de logements locatifs publics.....	2
2. Dispositif transitoire « Osez rénover » (annexe 1).....	4
<b>Finances (Présentation par Éric JOUSSEAUME)</b> .....	<b>5</b>
1. Aide aux récupérateurs d’eau de pluie (annexe 2).....	5
<b>Économie (Présentation par Jonathan GAUTHIER et Éric JOUSSEAUME)</b> .....	<b>5</b>
1. Attribution de terrain en zone d’activités communautaires (annexe 3).....	5
2. Pass commerce et artisanat (annexe 4).....	6
<b>Mobilités (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)</b> .....	<b>7</b>
1. Aide à l’achat de vélos (annexe 5).....	7
2. Approbation du plan de financement du jalonnement de boucles cyclo-touristiques à destination des familles.....	8
<b>Solidarités (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)</b> .....	<b>9</b>
1. Accès aux droits – dispositifs d’aides, de soutien et de subventions pour la compétence MSAP dans le Pays bigouden sud (annexes 6, 7).....	9
2. Insertion – dispositifs d’aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l’activité économique dans le Pays bigouden (annexes 8, 9,10).....	10
3. Prévention – dispositifs d’aides, de soutien et de subventions pour la prévention des violences intra familiales.....	11
4. Prévention – demande de subvention du CIDFF29 (centre d’information sur le droit des femmes et des familles) (annexe 11).....	12
<b>Enfance Jeunesse (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)</b> .....	<b>13</b>
1. Petite enfance – dispositifs d’aides, de soutien et de subventions pour la compétence petite enfance dans le Pays bigouden (annexes 12, 13, 14).....	13
2. Jeunesse – subvention 2025 à destination de l’ADPEP 29 pour la mise en place du point accueil écoute jeunes en Pays bigouden sud (annexe 15).....	14





## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

### 1<sup>re</sup> partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

#### Membres du bureau communautaire (votes) :

Stéphane LE DOARÉ (Arrivée à 17h50)  
Éric JOUSSEAUME  
Jean-Louis BUANNIC  
Nathalie CARROT-TANNEAU (Arrivée à 17h45)  
Ronan CRÉDOU (Départ à 20h05)  
Jean-Claude DUPRÉ  
Valérie DRÉAU  
Jean-Michel GAIGNÉ  
Stéphane MOREL (Arrivée à 18h11)

#### Membres du bureau communautaire excusés :

Yannick LE MOIGNE  
Jean-Luc TANNEAU

#### Maires associés (sans droit de vote) :

Jean-Edern AUBRÉE  
Jean-Marc BREN, adjoint au maire représentant Jean-Paul STANZEL  
Cyrille LE CLEAC'H  
Jean L'HELGOUARC'H  
Christian LOUSSOUARN (Arrivée à 17h47)

#### Maire excusé :

Serge GUILLOUX

#### Administratifs :

Sandrine BÉDART, Arnaud DUBOURG, Jonathan GAUTHIER

En l'absence du président, Éric JOUSSEAUME démarre la séance à 17h40.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 20 mars 2025 est validé.

Jean-Claude DUPRÉ est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de 6 élus est atteint (7, puis 8, puis 9 votants).

### Habitat – Logement (Présentation par Éric JOUSSEAUME)

#### 1. Attribution d'aides à la création de logements locatifs publics

Par délibération du 28 janvier 2016, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs publics de manière à favoriser la production de logements locatifs publics satisfaisant les besoins des ménages aux revenus les plus modestes. Le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au bureau communautaire.

Par courriers du 26 mars 2025, le bailleur social « Opac Quimper Cornouaille » a sollicité la CCPBS pour bénéficier de la subvention communautaire afin de financer cinq opérations pour un total de 53 logements destinés à la location sociale de types PLAI, PLUS et PLS, inscrites à la programmation 2024.

## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

Les caractéristiques principales du volet « logement » des 5 opérations programmées par l'Opac sont les suivantes :

Commune	Nom de l'opération	Forme urbaine	Type de financement ; niveaux de loyers	Taille des logements
LOCTUDY	Glevian	12 logements en Collectif (R+2+C)	3 PLAI ; 5,78€ / m <sup>2</sup> 3 PLUS ; 7,08 € / m <sup>2</sup> 6 PLS / 9,59 € / m <sup>2</sup>	6 T2 de 50 m <sup>2</sup> 6 T3 de 70 m <sup>2</sup>
PENMARC'H	Chemin de Penhors	12 logements en Intermédiaire (R+1+C)	6 PLAI ; 6,21 € / m <sup>2</sup> 6 PLUS ; 6,74 € / m <sup>2</sup>	7 T2 de 53 m <sup>2</sup> 4 T3 de 61 m <sup>2</sup> 1 T4 de 82 m <sup>2</sup>
PLOBANNALEC-LESCONIL	Gorrequer (rue P. Picasso - lot D)	8 logements en Individuel (R+C)	4 PLAI ; 5,05 € / m <sup>2</sup> 4 PLUS ; 5,77 € / m <sup>2</sup>	8 T4 de 83 m <sup>2</sup>
PLOMEUR	Rue du Prat Don (LLS + ALSH)	12 logements en Collectif (R+3)	6 PLAI ; 5,41 € / m <sup>2</sup> 6 PLUS ; 6,23 € / m <sup>2</sup>	2 T2 de 51 m <sup>2</sup> 5 T3 de 71 m <sup>2</sup> 5 T4 de 87 m <sup>2</sup>
PONT-L'ABBÉ	Rue de Puigaudeau	9 logements en Collectif (R+1+C)	4 PLAI ; 6,00 € / m <sup>2</sup> 5 PLUS ; 6,99 € / m <sup>2</sup>	5 T2 de 50 m <sup>2</sup> 4 T3 de 65 m <sup>2</sup>

Les plans de financement des 5 opérations se décomposent de la façon suivante :

Commune / Opération	Subventions			Prêts	Apport personnel	Coût total de l'opération	Coût /m <sup>2</sup> /SU
	État	CCPBS	Total				
LOCTUDY Glevian	18 843 €	15 000 €	33 843 €	1 495 255 €	360 002 €	1 889 100 €	2 628 €/m <sup>2</sup>
	1 %	0,8 %	1,8 %	79,2 %	19,0 %		
PENMARC'H Chemin de Penhors	39 174 €	25 000 €	64 174 €	1 192 330 €	360 001 €	1 616 505 €	2 312 €/m <sup>2</sup>
	2,4 %	1,5 %	3,9 %	73,8 %	22,3 %		
PLOBANNALEC-LESCONIL Gorrequer rue P. Picasso – îlot D	42 116 €	20 000 €	62 116 €	1 435 790 €	240 000 €	1 737 906 €	2 467 €/m <sup>2</sup>
	2,4 %	1,2 %	3,6 %	82,6 %	13,8 %		
PLOMEUR Rue du Prat Don	39 174 €	25 000 €	64 174 €	2 128 403 €	360 001 €	2 552 578 €	2 851 €/m <sup>2</sup>
	1,5 %	1,0 %	2,5 %	83,4 %	14,1 %		
PONT-L'ABBÉ Rue du Puigaudeau	48 729 €	20 000 €	68 729 €	904 256 €	270 007 €	1 242 992 €	2 443 €/m <sup>2</sup>
	3,9 %	1,6 %	5,5 %	72,8 %	21,7 %		



## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

Conformément au règlement d'attribution des aides de la CCPBS, la demande de subvention concerne les logements PLAI, financés à hauteur de 5 000 € par logement dans la limite de 5 logements maximum par opération, soit une subvention de :

- 15 000 € pour l'opération de LOCTUDY, Glevian (3 logements PLAI) ;
- 25 000 € pour l'opération de PENMARC'H, chemin de Penhors (6 logements PLAI) ;
- 20 000 € pour l'opération de PLOBANNALEC-LESCONIL, Gorrequer, rue P. Picasso-îlot D (4 logements PLAI) ;
- 25 000 € pour l'opération de PLOMEUR, rue du Prat Don (6 logements PLAI) ;
- 20 000 € pour l'opération de PONT-L'ABBÉ rue du Puygaudeau (4 logements PLAI).

Considérant la complétude des 5 dossiers de demande d'aides présentés par l'Opac Quimper-Cornouaille concernant les 5 opérations et la réponse apportée par celles-ci aux objectifs poursuivis par la politique locale de l'habitat de la CCPBS.

Jean-Louis BUANNIC explique que le sujet est polémique en commune de Penmarc'h et qu'il s'abstiendra.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent une aide de 15 000 € au bailleur social «Opac Quimper Cornouaille» pour la production de 12 logements locatifs publics sur la commune de LOCTUDY, Glevian ;
- attribuent une aide de 20 000 € au bailleur social «Opac Quimper Cornouaille» pour la production de 8 logements locatifs publics sur la commune de PLOBANNALEC-LESCONIL, Gorrequer, rue P. Picasso, îlot D ;
- attribuent une aide de 25 000 € au bailleur social «Opac Quimper Cornouaille» pour la production de 12 logements locatifs publics sur la commune de PLOMEUR, rue du Prat Don ;
- attribuent une aide de 20 000 € au bailleur social «Opac Quimper Cornouaille» pour la production de 9 logements locatifs publics sur la commune de PONT-L'ABBÉ, rue du Puygaudeau.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, avec UNE ABSTENTION (Jean-Louis BUANNIC) :

- attribuent une aide de 25 000 € au bailleur social «Opac Quimper Cornouaille» pour la production de 12 logements locatifs publics sur la commune de PENMARC'H, chemin de Penhors.

### 2. Dispositif transitoire « Osez rénover » (annexe 1)

Par délibération, le conseil communautaire du 15 février 2024 a approuvé la modification du dispositif « Oser rénover – dispositif transitoire » jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat privé de type « Opah » et abrogé la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 qui avait initialement instauré ce dispositif.

Ce dispositif transitoire se traduit par la prise en charge financière du reste à charge de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en plafonnant sa participation à 500 € pour toutes les aides de l'Anah à l'amélioration de l'habitat et pour tous les niveaux de revenus des ménages.

Cette AMO est assurée par un opérateur-conseil (Citémétrie, Soliha, etc.) chargé d'accompagner techniquement et administrativement les ménages dans le montage des dossiers Anah.

Le tableau joint en annexe indique le montant de cette prestation d'AMO (1), la partie prise en charge par l'Anah (2) et le « reste à charge plafonné à 500 € » de la CCPBS (3).





## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

Aussi, au vu des justificatifs reçus par les opérateurs Citémétrie et Soliha, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide auprès de **trois propriétaires** référencés dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 1 000,00 € d'aide communautaire et ce, au titre de travaux d'adaptation (2 dossiers) et de travaux de rénovation énergétique (1 dossier).

Par délibération, les élus du bureau communautaire valident à l'unanimité :

- l'attribution de l'aide comme proposée dans l'annexe jointe.

### Finances (Présentation par **Éric JOUSSEAUME**)

#### 1. Aide aux récupérateurs d'eau de pluie (annexe 2)

Par délibération du conseil communautaire du 9 mars 2023, le dispositif mis en place depuis 2012 a évolué en raison des épisodes de sécheresse et de tension sur la ressource en eau. La communauté de communes du Pays bigouden sud accorde dorénavant une aide à hauteur de 50 % de la dépense réalisée pour l'achat d'un récupérateur avec un plafonnement de la prise en charge à 100 €.

Par ailleurs, les équipements ne sont plus limités à des cuves d'une capacité d'1 m<sup>3</sup> et le nombre de soutien est limité selon les crédits inscrits à l'article 6588 du budget annexe de l'eau (soit 20 000 € votés lors du budget primitif 2025).

Depuis le 30 octobre 2024, 11 demandes de soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ont été reçues.

Ces 11 demandes font l'objet d'une présentation au présent bureau et sont annexées au présent rapport (11 demandes pour un montant total de 664,59 €).

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une aide à hauteur de 50 % de la dépense réalisée pour l'achat d'un récupérateur d'eau avec un plafonnement de cette prise en charge à 100 € pour les dossiers figurant dans le tableau annexé.

*Arrivée de Nathalie CARROT-TANNEAU à 17h45.*

### Économie (Présentation par **Jonathan GAUTHIER** et **Éric JOUSSEAUME**)

#### 1. Attribution de terrain en zone d'activités communautaires (annexe 3)

Suite au comité de sélection des candidats souhaitant s'implanter en zone d'activités communautaires et à la commission 3 Aménagement du 27 mars, la commercialisation du lot 11 de la zone d'activités de Penareun a été précisée.

Nom entreprises	Activités	Lot concerné
SARL MB Maçonnerie	Maçonnerie	Lot 11 (909 m <sup>2</sup> ) - ZA de Penareun

## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

### Zone d'activités de PENAREUN : attribution de lot

#### ➤ SARL MB Maçonnerie - ZA de PENAREUN

Monsieur A. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe au présent rapport en application des dispositions du RGPD*), maçon sur la commune de Plobannalec-Lesconil, souhaite faire construire un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> pour stocker son matériel et recevoir ses futurs collaborateurs et ses clients.

Il projette la construction de son local sur le lot 11 (parcelles cadastrées AO125, AO128 et AO 131) sur la zone d'activités de Penareun.

Lors du comité de sélection du 24 février, Monsieur A. avait interpellé le jury concernant le coût d'aménagement supplémentaire pour le lot 11 vis-à-vis du linéaire d'accès. Après échange et présentation en commission 3 du 27 mars puis en conseil communautaire du 2 avril, le prix de vente du lot a été réévalué.

Ainsi, par délibération du conseil communautaire du 2 avril 2025, le prix de vente du lot 11 de la zone d'activités de Penareun a été fixé à 25 € HT/m<sup>2</sup>.

Monsieur A. a présenté son projet lors du comité de sélection du 24 février 2025. Le comité a émis un avis favorable.

#### Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- **actent la vente du lot 11 d'une superficie de 909 m<sup>2</sup> au sein de la zone d'activités de Penareun à Plobannalec-Lesconil au profit de la SARL MB Maçonnerie représentée par Monsieur A.**

*Arrivée de Christian LOUSSOUARN à 17h47.*

### 2. Pass commerce et artisanat (annexe 4)

Le conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass commerce et artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire, situés hors zones d'activités.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ce dossier est complet et pourra faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision et dès réception de l'ensemble des factures acquittées.

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION	AIDE SOLLICITÉE	PARTICIPATION CCPBS
LES SERVICES DE FRANCK	Vente de glaces, gaufres et boissons non alcoolisées	PLOBANNALEC-LESCONIL	7 500 €	3 750 €
LA TANIÈRE	Animalerie	PONT-L'ABBÉ	7 500 €	5 250 €

- **Demande de l'EURL LES SERVICES DE FRANCK – PLOBANNALEC-LESCONIL**

Monsieur B. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe au présent rapport en application des dispositions du RGPD*) va ouvrir, toute l'année, rue du port, une boutique pour commercialiser des glaces, gaufres et des boissons non alcoolisées.



## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

La demande d'aide concerne la rénovation du local commercial et l'acquisition de matériels.

Le montant des investissements projetés atteint le plafond des dépenses.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 18 avril 2025.

**Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :**

- accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à l'EUURL LES SERVICES DE FRANCK.

- Demande de la SARL LA TANIÈRE – PONT-L'ABBÉ

Monsieur C et Madame D. (*l'identité des personnes est indiquée en annexe au présent rapport en application des dispositions du RGPD*) déménagent leur boutique d'animalerie, précédemment installée en zone d'activités sur Plonéour-Lanvern, dans le centre de Pont-l'Abbé.

La demande d'aide concerne l'aménagement de la boutique pour la réalisation et le développement de l'activité.

Le montant des investissements projetés atteint le plafond des dépenses.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CCI a rendu un avis favorable le 17 avril 2025.

**Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :**

- accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à la SARL LA TANIÈRE.

*Arrivée de Stéphane LE DOARÉ à 17h50.*

### Mobilités (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)

#### 1. Aide à l'achat de vélos (annexe 5)

Le dispositif des aides à l'achat de vélo a été mis en place par la délibération du 15 février 2024, il a été renouvelé pour l'année 2025 à la suite du vote du budget lors du conseil communautaire du 2 avril dernier.

L'aide est éligible à tous types de vélos neufs ou d'occasions : vélo classique, à assistance électrique, cargo etc.





## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

L'aide s'élève à (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025) :

- 200 € pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 € ;
- 100 € pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 15 400 € et le seuil de la première tranche d'imposition.

Il est à noter que le montant de l'aide ne pourra pas dépasser le coût du vélo.

L'enveloppe allouée à l'aide proposée est de 20 000 € pour l'année 2025 (soit 100 bénéficiaires sur la base d'une aide de 200 €).

33 demandes d'aides ont été déposées depuis la clôture du dispositif de 2024. 31 demandes sont complètes (1 inéligible et 1 dossier incomplet).

Le montant total des aides présentées s'élève à 4 900 €. À l'issue de ce bureau communautaire, le reste à consommer de l'enveloppe sera de 15 100 € jusqu'au 31/12/2025.

**Par délibération les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **accordent une aide financière en application des critères d'attribution pour les personnes listées figurant dans le tableau annexé.**

### 2. Approbation du plan de financement du jalonnement de boucles cyclo-touristiques à destination des familles

Depuis quelques années, il est constaté une forte demande pour développer des offres d'itinéraires touristiques, et/ou de loisirs à vélo. Les conséquences de la crise COVID ont accentué fortement le phénomène sur le territoire.

Les pôles Économie- Tourisme et Mobilités se sont associés pour initier la démarche de création d'itinéraires de boucles cyclables depuis 2023. L'objectif est de proposer des boucles en rétro-littoral pour ne pas surcharger le littoral déjà très fréquenté. Il s'agit de faire découvrir le territoire par son côté Terre et Petit patrimoine local peu connu. Les boucles cyclables s'inscrivent dans le réseau cyclable communautaire et des connexions sont prévues avec la véloroute 45 « La Littorale ».

Les itinéraires des boucles cyclables s'appuient sur les équipements et services existants sur le territoire (points d'eau, stationnement, tables de pique-niques...) afin de répondre aux attentes diverses des usagers. Ce volet sera renforcé, sur les connexions avec la V45, par l'étude en cours à l'échelle de la Destination sur la matérialisation d'aires de services.

La CCPBS a fait le choix de déployer des boucles cyclables sans les jalonner sur le terrain en « année n » afin d'avoir le retour des usagers. Un bilan est fait à l'issue de la saison, au mois de novembre, avec l'office de tourisme communautaire. Un plan de jalonnement est ensuite défini pour une mise en œuvre en « année n+1 »

La CCPBS sollicite une aide la Destination au titre de l'axe B pour la promotion des boucles cyclables loisirs/tourisme sur son territoire et leur jalonnement pour les boucles cyclables déployées en 2024 et 2025.

Le projet porte sur le jalonnement de 2 à 3 boucles par an.

## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

Dépenses (HT) en euros		Recettes (HT) en euros	
Matériel de jalonnement	20 000 €	Région – Destination touristique Quimper Cornouaille (50%)	10 000 €
		Autofinancement (50%)	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- adoptent le plan de financement.

Le président a délégué pour solliciter une subvention.

Arrivée de Stéphane MOREL à 18h10.

### Solidarités (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)

1. Accès aux droits – dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence MSAP dans le Pays bigouden sud (annexes 6, 7)

Des associations œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités d'accès aux services publics et d'accès aux droits.

Des conventions sont conclues et renouvelées annuellement entre la CCPBS et les associations œuvrant sur le territoire communautaire pour l'accès aux droits et aux services publics.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière d'accès aux services publics et aux droits.

Au titre de sa compétence création et gestion de maison de services au public, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des dispositifs permettant un accès aux services publics en proximité.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2025, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2025
PIMMS Médiation Quimper Cornouaille	Maison France services itinérante	40 000 €
Agora Justice	Accès aux droits en matière de justice Prévention pénale Accompagnement des élus et techniciens	4 000 €



## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

Les crédits correspondant aux montants des subventions fléchées ci-dessus ont été inscrits au budget prévisionnel 2025 soumis au vote du conseil communautaire le 2 avril dernier.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent une subvention au titre de l'exercice 2025 aux PIMMS Médiation de Quimper pour un montant de 40 000 euros ;
- attribuent une subvention au titre de l'exercice 2025 à Agora Justice pour un montant de 4 000 euros ;
- valident les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens annexés au présent rapport ;
- autorisent le président à les signer.

### 2. Insertion – dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l'activité économique dans le Pays bigouden (annexes 8, 9,10)

Des associations « d'insertion » œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités de retour vers l'emploi via des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Des conventions sont conclues et prolongées annuellement entre la CCPBS et les associations dédiées à « l'insertion », œuvrant sur le territoire communautaire, pour l'accès à l'emploi des publics fragiles en étant le plus éloignés.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de développement économique et d'accès à l'emploi par l'insertion.

Au titre de sa compétence développement économique et accès à l'emploi par l'insertion, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des services d'insertion permettant le retour à l'emploi des publics fragiles nécessitant un accompagnement de proximité. Cet accompagnement est multidimensionnel et s'applique à plusieurs thématiques : mobilité, logement, accompagnement social, remobilisation, etc.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2025, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services d'insertion :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2025
Mission Locale du Pays de Cornouaille	Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans	43 730 €
Mobil'Emploi Pays de Cornouaille	Service d'aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle des personnes précaires	5 000 €
Foyer de Jeunes Travailleurs Massé-Trévidy	Animation du foyer de jeunes travailleurs de Pont-l'Abbé proposant 6 logements	1 500 €

Les crédits correspondant aux montants des subventions fléchées ci-dessus ont été inscrits au budget prévisionnel 2025 soumis au vote du conseil communautaire le 2 avril dernier.

Nathalie CARROT-TANNEAU a demandé une correction de la subvention pour la mission locale de 5 000 €.





## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

Concernant la demande du foyer des jeunes travailleurs Massé-Trévidy, elle estime que la demande aurait pu être refusée, car une subvention a déjà été attribuée par d'autres EPCL.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent une subvention au titre de l'exercice 2025 à la Mission locale du Pays de Cornouaille pour un montant de 43 730 euros ;
- attribuent une subvention au titre de l'exercice 2025 à Mobil'Emploi Pays de Cornouaille pour un montant de 5 000 euros ;
- attribuent une subvention au titre de l'exercice 2025 au Foyer de jeunes travailleurs Massé-Trévidy pour l'animation du foyer sis à Pont-l'Abbé pour un montant de 1 500 euros ;
- valident les termes de la convention avec la mission locale ou des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens annexés au présent rapport ;
- autorisent le président à les signer.

### 3. Prévention – dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la prévention des violences intra familiales

L'association AAVVIF œuvre sur le territoire communautaire pour les activités de prévention des violences et l'accompagnement des victimes.

Les modalités partenariales définies avec cette association permettent de soutenir les attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de prévention des violences intrafamiliales et d'accès aux droits des victimes.

Au titre de ses compétences « action sociale d'intérêt communautaire » ainsi que la « création et gestion de maison de services au public », la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des dispositifs permettant la prévention des violences et l'accompagnement des victimes.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2025, le soutien suivant à l'association AAVVIF pour le déploiement des services :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2025
AAVVIF	Accompagnement des victimes de violences intrafamiliales	1 000 €

Les crédits correspondant aux montants des subventions fléchées ci-dessus ont été inscrits au budget prévisionnel 2025 soumis au vote du conseil communautaire le 2 avril dernier.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent une subvention d'un montant de 1 000 euros au titre de l'exercice 2025 à l'association AAVVIF ;
- autorisent le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.





## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

### 4. Prévention – demande de subvention du CIDFF29 (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) (annexe 11)

Le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) est une association loi 1901, composée d'administrateurs bénévoles ainsi que d'une équipe de professionnels expérimentés.

Sa mission est d'accueillir, d'informer et d'accompagner les femmes et les familles.

Le CIDFF du Finistère exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ;
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

En 2024 le CIDFF a accueilli 8279 personnes sur le département marquant une augmentation par rapport à 2023.

Le CIDFF 29 informe gratuitement toutes les personnes sur le droit de la famille et accompagne dans leurs démarches les femmes victimes de violences.

Le CIDFF est présent en Pays bigouden sud au sein du CDAS de Pont-l'Abbé. En 2023 ce sont 45 personnes qui ont été accompagnées sur ce site (0.5 % sur 8 279 personnes au niveau départemental en 2024)

Le 31 mars 2025, Mme Émilie DUBREUIL, directrice du CIDFF 29, adressait un courriel à toutes les collectivités et partenaires du Finistère mentionnant que l'association traverse une crise financière.

*« Une restructuration associative est à l'œuvre afin de faire face à une baisse de subventions et, l'entrée en vigueur de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du SÉGUR dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE (convention collective unique et étendue) dans le secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif (étendu par arrêté en date du 6 août 2024) qui engendre le paiement de l'indemnité SÉGUR aux salariées et ce, de manière rétroactive au 7 août 2024.*

*Le Conseil d'administration du CIDFF29, en date du 27 février 2025, a voté un projet de licenciement collectif pour motif économique avec la suppression de 5 postes dont les 4 postes de conseillères en insertion professionnelle du service « emploi » et un poste d'assistante de gestion administrative.*

*L'antenne de Morlaix est supprimée mais une permanence juridique physique y sera maintenue une fois par semaine tout comme les interventions collectives.*

*Pour le service « accès aux droits », il y aura une diminution de temps de travail des juristes, des permanences d'informations juridiques seront supprimées dans certaines communes. Les habitants continueront d'obtenir des rendez-vous téléphoniques du lundi au vendredi avec une juriste afin d'être informés en droit de la famille tout comme les rendez-vous physiques seront maintenus au siège à Brest et sur l'antenne de Quimper à la MSP (Maison des Services Publics).*

*À ce jour, le CIDFF29 reste dans l'attente des réponses de trois ministères (Justice, Intérieur et Droits des Femmes) qui représentent 54 % des produits de l'association.*

*Le CIDFF29 a également formé 1 440 personnes à la prévention des violences sexistes et sexuelles (élus, bénévoles et professionnels). »*

Par courrier reçu en date du 8 avril 2025, le CIDFF29 a sollicité un soutien financier de la CCPBS à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2025. Il s'agit d'une première demande auprès de notre EPCI.

## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

La commission solidarités se réunira le lundi 28 avril 2025 et sera amenée à émettre un avis quant à cette demande de subvention. Celui-ci sera communiqué en séance.

**Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :**

- attribuent une subvention au CIDFF29 au titre de l'année 2025 et fixent le montant à 5 000€.

### Enfance Jeunesse (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)

1. Petite enfance – dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence petite enfance dans le Pays bigouden (annexes 12, 13, 14)

Des conventions sont conclues et renouvelées annuellement entre la CCPBS et les associations dédiées à la « petite enfance », œuvrant sur le territoire communautaire, pour l'accueil en crèches et halte-garderie, le relais petite enfance, le lieu d'accueil parents-enfants mais aussi les animations.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de petite enfance.

Le conseil communautaire du 17 janvier 2020 a fixé un plafond annuel cumulé ne pouvant pas dépasser 300 000 € pour l'ensemble des subventions communautaires attribuées aux associations petite enfance.

Depuis sa prise de compétence « petite enfance » au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des services aux familles en matière de petite enfance et d'accompagnement à la parentalité.

Dans ce cadre il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2025, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services aux familles :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2025
Association petite enfance du Pays bigouden	Établissement d'accueil du jeune enfant de 39 places (25 places en crèche et 14 places en halte-garderie) Prévisionnel de 76 500 heures	186 850 €
Association petite enfance du Pays bigouden	Relais petite enfance (RPE)	57 215 €
Association petite enfance du Pays bigouden	Fonction d'apprenti en CAP Petite Enfance	2 500 €
Hamac & Trampoline	Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) & accompagnement à la parentalité	12 000 €

Les crédits correspondant aux montants des subventions fléchées ci-dessus ont été inscrits au budget prévisionnel 2025 soumis au vote du conseil communautaire le 2 avril dernier.

**Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :**

- valident les montants des subventions 2025 attribuées aux associations « petite enfance » œuvrant sur le territoire communautaire pour les services de crèches et halte-garderie, du RPE, du LAEP et animations comme proposé dans le tableau ci-dessus ;
- valident les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de financements annexés au présent rapport ;
- autorisent le président à les signer.

## Procès-verbal – Bureau communautaire du 30 avril 2025

La structure «Hamac & Trampoline» est fragilisée car la CCHPB n’apporte plus de subventions. C’est pourquoi, Nathalie CARROT-TANNEAU s’inquiète d’une demande plus importante en 2026 pour pérenniser la structure.

### 2 Jeunesse – subvention 2025 à destination de l’ADPEP 29 pour la mise en place du point accueil écoute jeunes en Pays bigouden sud (annexe 15)

L’association ADPEP 29 œuvre sur le territoire communautaire pour le déploiement d’un point d’accueil et d’écoute des Jeunes (PAEJ).

Une convention est conclue et renouvelée annuellement entre la CCPBS et l’association ADPEP29.

Cette convention répond aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de coordination Jeunesse.

Depuis sa prise de compétence «coordination Jeunesse » au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des services à destination des jeunes usagers en matière d’accueil, d’écoute, d’accompagnement et d’orientation.

Dans ce cadre et conformément à la convention signée en octobre 2020, il est proposé aux élus communautaires d’apporter, au titre de l’année 2025, un soutien financier de 6 000 € à l’ADPEP 29 pour le fonctionnement annuel du point accueil écoute Jeunes en Pays bigouden sud, à raison de 0,1 ETP.

**Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l’unanimité :**

- valident le montant de 6 000 €, au titre de la subvention 2025 attribuée à l’ADPEP 29 œuvrant sur le territoire communautaire pour la mise en place du point accueil écoute jeunes ;
- valident l’avenant à la convention d’objectifs et de moyens annexé au présent rapport ;
- autorisent le président à le signer.

**Fin de la partie soumise à délibération à 19h20**

PV validé :

Le président, Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance, Jean-Claude DUPRÉ	